CI – JOINT LE DOCUMENT
SUR LES GRILLES DE CLASSIFICATION
DONT NOUS AVONS COMMENCE
A DEBATTRE EN COMMISSION
PARITAIRE MIXTE LE 13 NOVEMBRE
DERNIER.

ATTENTION!

CE DOCUMENT N'EST QU'UN PROJET.

Pour l'UF SP Marie-Cécile RIVALLAND.

## GRILLES DE CLASSIFICATION DES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES PERSONNES AGEES

Filière hébergement et vie sociale

Valeur de point : 6.66 €

		Va	ileur de point :	0.00 €
Position	Niveau	Emplois repères	Coefficient	Salaire mensuel
		EMPLOYE(E)		
	Employé(e)s	<ul> <li>Agent de service hôtelier (nourri(e) gratuitement si affecté principalement en cuisine et lorsque le repas est pris dans l'établissement)</li> <li>Animateur(trice)</li> </ul>	195*	1322.00
I	Employé(e)s qualifié(e)s	- Linger(ère) qualifié(e) - Aide cuisinier(ère) (nourri(e) gratuitement lorsque le repas est pris dans l'établissement ) - Serveur(se) - Agent de service titulaire du BEP sanitaire et social - Agent titulaire du DEAVS ou du titre professionnel d'assistante de vie - Agent de service titulaire du BEP sanitaire et social ou BEP Agricole option services aux personnes	202	1345.32
			206*	1371.96
	Employé(e)s hautement qualifié(e)s	<ul> <li>- Cuisinier(ère) (nourri gratuitement lorsque le repas est pris dans l'établissement)</li> <li>- Animateur(trice) titulaire du DEFA ou du BEATEP option animation auprès des personnes âgées ou (BPJEPS)</li> <li>- Lingère qualifiée, titulaire du RABC</li> <li>- Employé(e) avec tutorat qualifié</li> <li>- Educateur (trice)</li> </ul>	212	1411.92
			216*	1438.56
		TECHNICIEN(NE) ET AGENT DE MAÎTRISE		
	Technicien(e)s	- Chef d'équipe hébergement et vie sociale (maître(sse) de maison)	241 245*	1605.06 1631.70
II	Technicien(e)s hautement qualifié(e)s	- Assistant(e) Social(e) - Gouvernant(e) (BTH) - Maître d'hôtel (BTH) - Coordinateur(trice) de vie sociale (CESF) - Responsable Assurance Qualité (D.U) - Technicien(ne) avec tutorat qualifié - Animateur(trice) DJEPS	267	1778.22
			271*	1804.86
	Agents de Maîtrise	- Chef de service hébergement et vie sociale (Chef de cuisine) - Responsable animation (avec formation d'adaptation à l'animation des équipes)	295	1964.70
	de maitrise		299*	1991.34

<sup>\*</sup>Echelon intermédiaire applicable sous réserve des conditions prévues par l'avenant n° 14

13/11/2008

<sup>\*</sup> le coefficient 195 est déconnecté de la valeur du point

PROJES

## GRILLES DE CLASSIFICATION DES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES PERSONNES AGEES

Filière hébergement et vie sociale

Valeur de point : 6.66 €

			valeur de point :	
Position	Niveau	Emplois repères	Coefficient	Salaire mensuel
		CADRE		
	CADRE A	- Responsable hébergement et vie sociale (gestionnaire, économe)	330 à	2197.80
			409	2723.94
			350* à	2331.00
			409	2723.94
	CADRE B		410 à	2730.60
			454	3023.64
			425* à	2830.50
III			454	3023.64
111	CADRE C		455 à	3030.30
		· ·	554	3689.64
			465* à	3096.90
			554	3689.64
	CADRE SUPERIEUR(E)		555	3696.30
	CADRE DIRIGEANT(E)			

<sup>\*</sup>Echelon intermédiaire applicable sous réserve des conditions prévues par l'avenant n° 14

# GRILLES DE CLASSIFICATION DES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES PERSONNES AGEES

Filière personnel administratif

Valeur de point : 6.66 €

			Valeur de point :	6.66 €
Position	Niveau	Emplois repères	Coefficient	Salaire mensuel
		EMPLOYE(E)		
I	Employé(e)s	- Agent de Secrétariat d'accueil et de standard - Agent d'entretien, coursier	195*	1322.00
	Employé(e)s qualifié(e)s	- Jardinier(ère) (CAPA ou BEPA) - Agent qualifié(e) (CAP ou BEP) (d'entretien, administratif, de Sécurité, de comptabilité)	202	1345.32
			206*	1371.96
	Employé(e)s hautement	- Secrétaire Administrative, comptable ou médicale (BAC) - Employé(e) avec tutorat qualifié ou employé titulaire de plusieurs CAP	212	1411.92
	qualifié(e)s		216*	1438.56
		TECHNICIEN(NE) ET AGENT DE MAÎTRISE		
	Technicien(e)s	- Technicien(ne) (maintenance, informatique, paie) - Comptable, secrétaire administrative ou médicale, (BTS) - Chef d'équipe	241	1605.06
			245*	1631.70
II	Technicien(e)s hautement qualifié(e)s	- Secrétaire de Direction - Chargé(e) de clientèle - Comptable expérimenté(e) - Technicien(ne) avec tutorat qualifié - Responsable Assurance Qualité titulaire du DU	267	1778.22
			271*	1804.86
	Agents de Maîtrise	- Chef de service administratif et services techniques (entretien, maintenance, administratif, R.H/paie, formation, qualité) - Assistant(e) /attaché(e) de Direction	295	1964.70
			299*	1991.34

<sup>\*</sup>Echelon intermédiaire applicable sous réserve des conditions prévues par l'avenant n° 14

<sup>\*</sup>le coefficient 195 est déconnecté de la valeur du point

PROJET

## GRILLES DE CLASSIFICATION DES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES PERSONNES AGEES

Filière personnel administratif

Valeur de point : 6.66 €.

			valeur de point :	€ 00.0
Position	Niveau	Emplois repères	Coefficient	Salaire mensuel
		CADRE		
	CADRE A	- Cadre technique (personnel, comptabilité, administratif, juriste,	330 à	2197.80
	CADRE A	informatique, maintenance, qualité)	409	2723.94
			350* à	2331.00
			409*	2723.94
1	CADRE B	- Cadre	410 à	2730.60
III		- Directeur(trice)	454	3023.64
			425* à	2830.50
			454*	3023.64
111	CADRE C	- Cadre	455 à	3030.30
		Directeur(trice)	554	3689.64
		A 24	465* à	3096.90
		1. 1612	554*	3689.64
	CADRE SUPERIEUR		555	3696.30
	CADRE DIRIGEANT			

<sup>\*</sup>Echelon intermédiaire applicable sous réserve des conditions prévues par l'avenant n° 14

PROJET

## GRILLES DE CLASSIFICATION DES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES PERSONNES AGEES

Filière personnel soignant

			Valeur de point :	6.66 €
Position	Niveau	Emplois repères	Coefficient	Salaire mensuel
		EMPLOYE(E)		
	Employé(e)s			
	Employé(e)s Qualifié(e)s	- Aide Soignant(e) - Aide Médico-Psychologique - Ambulancier(ère)	220	1465.20
Ι			224*	1491.84
	Employé(e)s Hautement	- Aide Soignant(e) avec tutorat qualifié - Aide Médico-Psychologique avec tutorat qualifié	233	1551.78
	Qualifié(e)s		237*	1578.42
		TECHNICIEN(NE) ET AGENT DE MAÎTRISE		
II	Technicien(e)s	- IDE, IDE Psychiatrie - Psychomoticien (ne) - Ergothérapeute - Diététicien (ne) - Orthophoniste - préparateur(trice) en pharmacie - Kinésithérapeute	279	1858.14
			283*	1884.78
	Technicien(e)s Hautement	- IDE avec tutorat qualifié - IDE psy avec tutorat qualifié	305	2031.30
	Qualifié(e)s		309*	2057.94
	Agents de Maîtrise	- IDE référent(e) ayant suivi une formation spécifique - IDE psy référent(e) ayant suivi une formation spécifique	323	2151.18
			327*	2177.82
		CADRE		
III	CADRE	- Psychologue	330 à	2197.80
		- Cadre Infirmier(ère)	409	2723.94
			350 à 409*	2331.00 2723.94

<sup>\*</sup>Echelon intermédiaire applicable sous réserve des conditions prévues par l'avenant n° 14

## GRILLES DE CLASSIFICATION DES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES PERSONNES AGEES

Filière personnel soignant

Valeur de point : 6.66€ Salaire Position Coefficient Niveau Emplois repères mensuel GRILLE SPECIFIQUE PHARMACIEN - MEDECIN - Pharmacien(ne) 2837.16 426 à 530 3529.80 - Médecin généraliste 456 3036.96 (ou médecin coordonnateur non qualifié) à 555 3696.30 III CADRE - Médecin spécialiste 556 3702.96 - Médecin Coordonnateur(trice) à 621 4135.86 - Médecin responsable de service 745 4961.70 à 795 5294.70

<sup>\*</sup>Echelon intermédiaire applicable sous réserve des conditions prévues par l'avenant n° 14